



## **PLAN DES MESURES D'URGENCE**

### **FICHE AIDE-MÉMOIRE**

#### **QUOI FAIRE EN CAS DE TORNADE?**

*(Hyperliens fonctionnels, vous n'avez qu'à cliquer pour une consultation)*

**Source :** <https://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/urgences-sinistres-risques-naturels/quoi-faire-avant-pendant-apres-urgence-sinistre/vent-violent-tornade>

Rare au Québec, la tornade est un phénomène météorologique destructeur, puisqu'elle concentre d'énormes quantités d'énergie dans un espace restreint. Elle peut déraciner des arbres, renverser des voitures et détruire des constructions. Elle se déplace à grande vitesse et peut changer de trajectoire de façon brusque.

Certains signes peuvent trahir l'apparition d'une tornade, dont :

- un ciel très sombre teinté de vert ou de jaune;
- de fréquents éclairs et coups de tonnerre;
- une pluie torrentielle;
- de la grêle;
- un grondement ou un sifflement;
- un nuage ressemblant à un entonnoir à la base d'un nuage orageux.

L'[échelle Fujita améliorée](#) classe les tornades selon la gravité des dégâts qu'elles ont causés : de F0 pour des dégâts légers à F5 pour des dégâts dévastateurs, avec des vents de plus de 315 km/h.

#### **Soyez prévoyant**

Si vous demeurez dans une région où il y a des risques de tornade, en particulier le sud du Québec, restez attentif à tout [avertissement de tornade](#).

Déterminez la pièce de la maison qui serait la plus sécuritaire lors d'une tornade. Le plus souvent, c'est au sous-sol ou au rez-de-chaussée, dans la pièce la plus au centre du

bâtiment et loin des fenêtres, ou encore dans un corridor. Informez votre famille de l'endroit où se réfugier en cas de tornade.

### **Agissez prudemment lors d'une tornade**

N'approchez jamais d'une tornade. Pensez au contraire à vous en éloigner et à vous en protéger.

En cas de tornade annoncée, suivez les consignes des autorités.

### **À l'intérieur d'un bâtiment**

- Protégez-vous à l'intérieur d'un bâtiment ayant une structure solide.
- Débranchez tous les appareils électriques.
- Prenez votre trousse d'urgence avant de vous réfugier de préférence au sous-sol ou au rez-de-chaussée, dans la pièce la plus au centre du bâtiment, ou encore dans un corridor.
- Abritez-vous sous un meuble lourd.
- Tenez-vous éloigné des portes et des murs extérieurs.
- N'utilisez pas les ascenseurs.
- Attendez le retour au calme avant de sortir.

### **À l'extérieur d'un bâtiment**

- Si vous êtes à l'extérieur et n'êtes pas en mesure de vous éloigner de la tornade ni de vous réfugier à l'intérieur d'un bâtiment sûr, placez-vous à bonne distance d'arbres, de poteaux et de lignes électriques.
- Réfugiez-vous dans un fossé ou dans un repli de terrain, en vous couchant face contre terre et en vous protégeant la tête avec les mains.
- Vous pouvez également vous abriter sous un ouvrage solide, comme un pont.
- Protégez-vous des objets qui peuvent être projetés par le vent.
- Soyez prêt à vous déplacer en cas d'inondations soudaines.

### **Ne vous fiez pas aux faux abris**

Certains lieux sont à éviter lors d'une tornade parce qu'ils ne représentent pas un abri adéquat. Ce sont :



- les voitures;
- les maisons mobiles;
- les bâtiments ayant un toit immense, comme les gymnases, les églises ou les granges, car ce toit est susceptible de s'effondrer.

Quittez les lieux si vous vous trouvez dans l'un de ces endroits et cherchez un abri sûr.

### **Sécurisez votre environnement et constatez les dommages**

Après le passage d'une tornade, les débris sur les routes et les propriétés représentent une source de danger. [Méfiez-vous des fils électriques](#) qui jonchent le sol et qui peuvent être encore sous tension.

Si votre demeure a été endommagée, vous devez en informer :

- votre service d'incendie pour vérifier que vous pouvez accéder à votre demeure;
- votre assureur;
- l'institution financière qui vous a consenti un prêt hypothécaire.



### **Sachez quoi faire après un sinistre**

Consultez la section « [Après un sinistre](#) » pour connaître les consignes et les recommandations à suivre pour un retour à la normale sécuritaire.



### **Autres liens utiles**

- [Les tornades](#) – Gouvernement du Canada
- [Matériel d'information](#) – Gouvernement du Québec
- [Qu'est-ce qu'une tornade?](#) – Institut national de santé publique du Québec